

a été de constater que la maison-chapelle des missionnaires a été tellement pillée et saccagée qu'ils n'ont pu y trouver même un seul papier pouvant donner quelque indication des disparus.

“ Par ailleurs nous arrivent différentes rumeurs, qui toutes s'accordent à dire que les Pères ont été massacrés. Nous aurions donc deux martyrs ! Puisse leur intercession nous aider à relever les ruines de notre mission et à trouver des cœurs généreux prêts à se dévouer à une œuvre qui donnait déjà les plus belles espérances.

“ Les apôtres ne manquent pas. Je n'ai que l'embarras du choix parmi ceux de mes prêtres qui m'ont demandé comme une faveur de reprendre l'œuvre. Mais il faudrait des ouvriers pour les remplacer au poste qu'ils occupent et aussi quelques moyens de vivre.”

PAINS D'AUTEL

LITURGIE ET DISCIPLINE

Les Annales des Prêtres-Adorateurs ont reproduit dans leur numéro d'avril un important article de la Semaine Religieuse de Québec. Nous le reproduisons à notre tour et nous attirons l'attention de nos confrères sur son contenu.

Q. — Dans notre région, certains curés font venir des hosties pour un, deux ou trois mois à la fois. D'autres pour se conformer à ce que disent Le Vavas seur, Velghe et d'autres auteurs, en font demander tous les quinze jours. Les premiers prétendent que c'est de l'exagération et donc un embarras inutile: il fait si froid dans notre région et si sec dans nos sacristies par suite du chauffage, etc. Qui a raison ?

R. — Les hosties consacrées doivent être renouvelées fréquemment (*Rituel Romain*), c'est-à-dire chaque semaine (*Cérémonial des Evêques*); mais il ne faudrait pas différer au delà de quinze jours (Benoît XIV). Telle a toujours été la pratique de l'Eglise (Velghe).

Cette règle n'a pas seulement pour motif d'éviter les dangers de corruption, mais aussi de pourvoir à l'honneur qui est dû à un si grand sacrement.

Mais la fin, que se propose l'Eglise en faisant renouveler fréquemment les saintes espèces, ne sera atteinte que si l'on observe scrupuleusement la prescription du *Rituel: hostiæ seu particule consecrandæ sint recentes*.

Quand les hosties peuvent-elles être appelées récentes ? Elles sont récentes, si elles ne remontent pas à plus de 20 jours, disent saint Charles Borromée (au IV^e Concile de Milan), Baruffaldi et